

Question présentée par la députée :
M^{me} Françoise Sapin

Date de dépôt : 12 octobre 2016

Question écrite urgente **Convention intercantonale HES-SO**

Les écoles de la HES-SO font un effort remarquable pour la formation et ont le vent en poupe. Néanmoins, la gestion apparaît complexe et nécessite des éclaircissements. Il existe une convention pour gérer la HES-SO qui est composée de hautes écoles spécialisées de cantons de la Suisse orientale.

Le système de calcul est complexe et demande des explications afin de mieux déterminer leur fonctionnement ainsi que mieux évaluer les coûts.

Mes questions sont les suivantes :

- *Comment est calculé le coût par étudiant selon la convention sur la HES-SO ? Comment sont déterminées les conditions locales particulières ?*
- *Pour la HES-SO de Genève, les points à éclaircir sont les suivants : quels sont les effectifs des étudiants pour 2015, 2016 et 2017 et quelle est la répartition entre Suisses et étrangers pour chaque HES ? Pour les personnes venant de l'étranger, quelle est la participation financière et comment est réglé cette question dans les autres HES faisant partie de convention ?*